

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 127 (2001)
Heft: 01/02: Ingénieurs et architectes suisses/Tracés

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES BUREAUX D'ÉTUDE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2000

Selon les résultats de l'enquête relative à l'emploi dans le secteur des études au troisième trimestre 2000 - réalisée par la sia en collaboration avec le centre d'études conjoncturelles de l'EPF de Zurich - les carnets de commandes et les affaires sont jugés une nouvelle fois satisfaisants.

L'état actuel des carnets de commandes est qualifié de positif par une majorité de 8% (27% pour le 2^{ème} trimestre) des personnes interrogées. Le montant des marchés signés au cours du troisième trimestre a pu se maintenir à son niveau antérieur grâce à l'impulsion du secteur du génie civil. Au total, une majorité de 10% des bureaux (19%) observe une tendance à la hausse. Au troisième trimestre, l'évolution dans la construction de logements et de bâtiments industriels et commerciaux demeure stable par rapport au trimestre antérieur. Les déclarations positives et négatives dans ces deux secteurs se compensent. Les carnets de commandes sur la base des effectifs actuels sont remplis pour les 7,5 mois à venir, contre 7,6 mois pour le trimestre antérieur.

Situation actuelle des affaires et de l'emploi

À la fin du mois de septembre, les affaires étaient jugées une nouvelle fois positives par une majorité de 19% (20%) des personnes interrogées. Chez les architectes et les ingénieurs, les réponses positives dominent, respectivement, de 10% (13%) et de 27% (26%) sur les négatives. Les bureaux d'étude importants se placent toujours en tête. Un solde positif de 32% (33%) des bureaux de dix collaborateurs ou plus annonce une situation des affaires convenable; pour les bureaux de

Activité d'ici fin décembre 2000

Activité	En hausse en %	Aucune variation en %	En baisse en %
Ensemble de la Suisse	16 (22)	75 (68)	9 (10)
- Architectes	12 (14)	77 (73)	11 (13)
- Ingénieurs	19 (29)	74 (63)	7 (8)
Plateau est + Zurich	14 (24)	72 (65)	14 (11)
Plateau ouest + Berne	20 (28)	73 (68)	7 (4)
Nord-ouest de la Suisse + Bâle	20 (7)	78 (81)	2 (12)
Suisse orientale + Saint-Gall	15 (7)	80 (85)	5 (8)
Tessin	9 (2)	86 (67)	5 (31)
Suisse romande	19 (18)	65 (65)	16 (17)
Suisse centrale	12 (20)	82 (73)	6 (7)

Perspectives d'emploi pour le 4^{ème} trimestre 2000 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Marche des affaires - Fin septembre 2000

	Bonne en %	Satisfaisante en %	Mauvaise en %
Ensemble de la Suisse	33 (33)	54 (55)	13 (12)
- Architectes	28 (30)	54 (53)	18 (17)
- Ingénieurs	37 (35)	53 (57)	10 (8)
Plateau est + Zurich	38 (39)	53 (55)	9 (6)
Plateau ouest + Berne	35 (39)	54 (50)	11 (11)
Nord-ouest de la Suisse + Bâle	33 (38)	61 (60)	6 (2)
CH orientale + Saint-Gall	16 (32)	69 (55)	15 (13)
Tessin	24 (22)	51 (37)	25 (41)
Suisse romande	20 (17)	52 (58)	28 (25)
Suisse centrale	31 (31)	54 (59)	15 (10)

Évaluation de la conjoncture actuelle par régions (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Marche des affaires - Estimation d'ici fin mars 2001

	Amélioration en %	Stagnation en %	Aggravation en %
Ensemble de la Suisse	20 (22)	70 (70)	10 (8)
- Architectes	18 (23)	69 (65)	13 (12)
- Ingénieurs	21 (22)	70 (73)	9 (5)
Plateau est + Zurich	16 (21)	72 (71)	12 (8)
Plateau ouest + Berne	15 (22)	83 (74)	2 (4)
Nord-ouest de la Suisse + Bâle	9 (22)	88 (76)	3 (2)
CH orientale + Saint-Gall	16 (25)	68 (68)	16 (7)
Tessin	16 (14)	59 (51)	25 (35)
Suisse romande	36 (20)	48 (67)	16 (13)
Suisse centrale	19 (28)	73 (65)	8 (7)

Estimation de la situation dans les six prochains mois (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

moyenne importance, les déclarations positives l'emportent de 11% (12%); pour les petits bureaux, ce chiffre est de 2% (8%).

Pour le dernier trimestre de l'année, une majorité de 9% (12%) des per-

sonnes sondées prévoit d'augmenter ses effectifs. Une majorité de 13% (23%) des bureaux d'études importants envisage de recruter du personnel d'ici la fin du mois de décembre, contre 6% (2%) pour les bureaux de moyenne

importance. Dans les petits bureaux, un solde positif de 7% (3%) des personnes interrogées prévoit d'embaucher dans le courant du trimestre.

Carnet de commandes

Une majorité de 11% (10%) des architectes escompte pour le dernier trimestre de l'année une augmentation des commandes en carnet; chez les ingénieurs, cette majorité s'élève à 13% (16%). Une majorité de 14% (12%) des bureaux employant jusqu'à cinq collaborateurs s'attend à un accroissement des entrées en carnet d'ici la fin décembre. Pour les bureaux de six à neuf collaborateurs, ce chiffre est de 6% (11%), contre 16% à nouveau pour les bureaux d'étude plus importants.

Evolution future des affaires

L'analyse des pronostics quant à l'évolution des affaires pour le premier trimestre 2001 fait ressortir une nouvelle fois une vision positive. Chez les architectes, une majorité de 5% (11%) s'attend à un redressement de la situation, contre 12% (16%) chez les ingénieurs. Une majorité de 7% (13%) des petits bureaux escompte d'ici la fin du mois de mars 2001 une amélioration des affaires; pour les bureaux de moyenne importance et pour les grands, ces chiffres sont, respectivement, de 6% (12%) et 13% (17%).

Part des rénovations

Chez les architectes et les ingénieurs, la rénovation représente, respectivement, 46% (47%) et 19% (26%) des projets.

Honoraires

Une majorité constante de 3% s'attend à une nouvelle baisse des honoraires pour le trimestre en cours. En revanche, les bureaux d'études impor-

tants et les bureaux d'ingénieurs ne prévoient pas de nouvelle dégradation du niveau des prix d'ici la fin de l'année 2000.

**Walter Huber, secrétariat
général de la sia**

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Le plat de résistance de l'assemblée des délégués, qui s'est tenue le 2 décembre dernier au Design Center de Langenthal, incluait le budget 2001, les cotisations des membres et le nouveau modèle de prestations avec les règlements afférents. L'assemblée a en outre adopté la révision des statuts des sections, ainsi que les règlements des sociétés spécialisées et des groupes professionnels. D'importants jalons ont ainsi été posés.

Budget 2001

Le budget de la sia pour 2001 n'a pas été véritablement contesté. En revanche, la proposition de la section de Zurich, visant à exonérer du paiement de la cotisation annuelle tous les membres individuels âgés de 65 ans révolus, a donné lieu à des discussions. Ces membres seraient simplement tenus de verser une participation de 90 francs au titre de l'abonnement à *tec21* (60 francs pour l'abonnement à *IAS*) s'ils souhaitent continuer à recevoir la revue. Selon cette proposition - qui a été approuvée par l'assemblée - ceux qui le souhaitent pourraient conserver leur affiliation de membre individuel et profiter de toutes les prestations. Par contre, une proposition de la section de Suisse centrale ayant pour objet une augmentation de 500 à 1000 francs de la cotisation annuelle pour la nouvelle catégorie de membres partenaires, a finalement été rejetée. Une autre demande portait sur l'octroi de moyens suffisants pour des traductions cor-

rectes en langue française. Or l'expérience montre que ce dernier point relève davantage du contrôle de la qualité que d'un poste budgétaire et un groupe de travail se penchera sur cette question. Globalement, le budget a été accepté à l'unanimité.

Nouveau modèle de prestations et nouveau règlement sur les honoraires et les prestations

Le secteur de la construction attend la nouvelle réglementation des prestations globales, à savoir le modèle de prestations de la sia et l'adaptation correspondante des règlements sur les prestations et les honoraires. Kurt Aellen, président de la sia, a précisé que ces documents essentiels seraient publiés simultanément en allemand et en français et prêts à l'application d'ici mars 2001. Alfred Hagmann, membre responsable de la direction, a commenté le projet, précisant que le paquet, aujourd'hui prêt à être voté, constitue un tout à adopter en bloc. Cette démarche est d'ailleurs conforme aux résultats de la consultation à grande échelle, une ultime consultation interne devant encore assurer la qualité des documents. Cette proposition a été acceptée avec enthousiasme.

Politique de normalisation de la sia

La politique de normalisation de la sia repose sur des principes bien établis, que Timothy O. Nissen rappelle brièvement: «Les normes améliorent la sécurité des constructions et des installations, ainsi que leur fonctionnalité, leur longévité, leur rentabilité et leur durabilité. Elles énoncent les règles de l'art et documentent des connaissances établies, fondées sur l'état actuel des techniques. Elles constituent un moyen d'entente et un fondement juridique.»

Comme il ressort de plusieurs consultations, la sia doit clairement axer ses activités normatives sur les procédures d'étude et de construction et tenir compte d'un contexte professionnel au caractère pluridisciplinaire toujours plus affirmé. L'assemblée a unanimement approuvé le principe d'une mise en consultation des futurs projets de normes de la sia.

Statuts et règlements

L'harmonisation des statuts des sections de Bâle, Berne, Grisons, Tessin, Thurgovie, Vaud et Winterthur conformément aux nouveaux statuts de la sia a été saluée et acceptée. Les statuts des deux sociétés spécialisées «Architecture & Culture» et «Ingénieurs en génie rural, géomatique et protection de l'environnement» ont également été approuvés. Les groupes professionnels sont de nouvelles entités de la sia. Les règlements des groupes «Sol/air/eau», «Génie civil» et «Technique/industrie» ont été largement adoptés. Quant au règlement du groupe «Architecture», il est attendu pour le premier semestre 2001.

Membres associés de la sia

Le thème des membres associés a suscité des échanges nourris. Compte tenu de la consultation actuellement en cours au sein de la sia, cette question sera examinée une nouvelle fois lors de la prochaine assemblée des délégués qui se tiendra en juin. La direction engagera une réflexion sur la nécessité d'introduire, le cas échéant, de nouveaux critères d'admission ou d'améliorer les critères existants.

La fascination du son : journée-phare de la sia

Le jeudi 29 novembre 2001, le Centre de culture et de congrès de Lucerne sera le théâtre d'une impor-

tante manifestation culturelle organisée par la sia sur le thème du son. Selon le chef de projet, Pius Flury de Soleure, le phénomène acoustique sera abordé sous des angles divers, faisant intervenir aussi bien des aspects physiques et psycho-sensoriels, que philosophiques et artistiques. Dans la mesure où elle interpelle à la fois l'intellect, le cœur et les sens, cette rencontre en trois parties (ouverture, thème avec variations et final) a l'ambition de toucher un large public au-delà du cercle des professionnels.

COTISATIONS SIA 2001 Membres individuels

- de moins de 65 ans: 250 francs
- de plus de 65 ans: cotisation libre (abonnement annuel à *tec21*: 90 francs - abonnement annuel à *IAS*: 60 francs)

Membres associés1

- diplômés: 150 francs
- étudiants: 50 francs

Bureaux membres: le montant de la cotisation est basé sur le montant déclaré de la masse salariale soumise à l'AVS (selon l'échelle 2000 non modifiée).

Membres partenaires:

500 francs

Charles von Büren,
Communication sia

A PROPOS DE LA RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE (LACI)

Travail à temps réduit: une solution de partenariat pour les prestataires de services

Dès que la conjoncture se durcit, le secteur de la construction et, par suite, les concepteurs sont toujours plus for-

tement touchés que la moyenne. Contrairement aux entreprises de production, les architectes et les ingénieurs n'ont pas la possibilité de compenser les baisses du volume de travail par un emploi à temps partiel.

En effet, la loi sur l'assurance-chômage a été rédigée pour des entreprises de production avant tout. La Société suisse des ingénieurs et architectes (sia) a proposé au Conseil fédéral de tenir compte de cette donnée pour la révision de la loi sur l'assurance-chômage, actuellement en cours. A cet effet, les expériences recueillies dans le cadre d'un projet pilote de travail à temps réduit avec décompte annuel (KAJA), qui s'est déroulé dans le canton de Berne doivent être valorisées et exploitées.

La loi sur l'assurance-chômage (LACI) actuellement en vigueur exige une perte de travail de 10% au moins dans une entreprise ou un département pour pouvoir solliciter un travail à temps réduit. Pour les bureaux d'étude, cette condition est problématique dans la mesure où les baisses de travail à court terme touchent le plus souvent des individus ou des équipes dont la composition varie d'un projet à l'autre. Dans les autres secteurs d'activité, les sociétés de services se heurtent à des difficultés analogues. De ce fait, une part toujours croissante de l'économie suisse n'est plus concernée par la réglementation en vigueur sur le travail à temps réduit, ce qui engendre un traitement juridique inéquitable entre sociétés de services et entreprises de production.

Le nouveau modèle KAJA de travail à temps réduit ouvre une voie

De l'avis de la sia, la révision de la loi sur l'assurance-chômage constitue une excellente occasion d'adapter la légis-

lation aux impératifs d'une société de services moderne. Pour atteindre ce résultat, un modèle de travail à temps réduit avec décompte annuel (KAJA) a été développé et expérimenté pendant deux ans par plusieurs bureaux sia, en collaboration avec l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT) de Berne. L'expérience approuvée par le Secrétariat d'Etat à l'économie seco a débouché sur des résultats très prometteurs.

Le premier objectif du modèle KAJA est de préserver les emplois et de réduire au minimum les effets d'une dégradation temporaire de la situation de l'emploi. Ce nouveau modèle s'appuie sur la flexibilité du temps de travail, sur des cours de formation continue pendant la période de travail à temps réduit, ainsi que sur une procédure simplifiée d'inscription, de contrôle et de décompte basée sur l'outil informatique. La différence fondamentale par rapport à la législation en vigueur réside dans le fait qu'un décompte annuel est effectué individuellement pour chaque collaborateur grâce à un modèle de temps de travail annuel. Dans l'esprit du projet de révision, les charges inhérentes au travail à temps réduit doivent être assumées conjointement par l'employeur, le salarié et l'assurance-chômage.

Compte tenu du petit nombre de bureaux d'étude impliqués dans le projet, la prudence s'impose pour tirer des conclusions de cette expérimentation. Pourtant, plusieurs éléments laissent présager que le modèle KAJA réduirait la charge de l'assurance-chômage. Côté dépenses, le modèle permettrait d'assainir les caisses du chômage, ce qui est l'un des objectifs de la révision. La sia soutient le modèle KAJA et s'engage pour la prise en compte de ces expériences très instructives dans le cadre de la révision de la loi sur l'assu-

rance-chômage. Cela devrait également permettre de dégager de nouvelles solutions – un autre objectif de la révision en cours.

Charles von Büren,
RP et information sia

NORMALISATION : ACTUALITÉS

Lors de sa séance du 21 novembre 2000, la commission centrale des normes et règlements a approuvé la publication de la norme révisée SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment». Cette norme entrera en vigueur le 1er avril 2001. La commission a par ailleurs décidé d'éditer séparément les clauses contractuelles générales jusqu'ici contenues dans ce document, une séparation qui sera désormais appliquée à toutes les publications du corpus normatif. Cette décision fera l'objet d'une information aux acquéreurs des normes et d'une publication ultérieure dans la présente rubrique.

Dans le cadre des affaires ordinaires, la commission centrale des normes et règlements a approuvé la nouvelle version du cahier technique 2001 «Isolants thermiques» et approuvé l'étude de six nouveaux projets. Pour l'évaluation des thèmes interdisciplinaires, il a été décidé de constituer une nouvelle commission sectorielle pour laquelle nous recherchons un président et des membres. Le cahier des charges et les prescriptions seront joints au prochain courrier adressé aux membres et seront disponibles sur l'Internet. Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement au secrétariat général.

Dr. Markus Gehri,
secrétariat général de la sia

SECTION GENEVOISE Candidatures

Au titre de membres associés:

- M. *Pierre-André Bonjour*, ing. civil ETS, REG B
- M. *Serge Rossetti*, ing. électricien EIG, REG B
- M. *Serge Callmander*, architecte IAUG 1999

Au titre de membre individuel:

- M. *Hervé Fournier*, architecte EAUG 1994

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, la candidature ci-dessus sera transmise pour approbation à la direction de la sia à Zurich.

OUVERTURE DE CONCOURS

La ville de La Chaux-de-fonds, en partenariat avec l'Etat de Neuchâtel, organise un concours de projets d'architecture selon une procédure ouverte, dont les objets sont, d'une part, un bâtiment administratif pour la police cantonale et les juges d'instruction des Montagnes Neuchâteloises, et d'autre part un bâtiment administratif et les garages du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes.

Le jury professionnel, placé sous la présidence de M. Claude Morel, architecte, est composé de M^{me} Claude Matter, architecte, et de MM. Denis Clerc, architecte communal de La Chaux-de-Fonds, Philippe Donner, architecte cantonal et Renato Salvi, architecte.

Le délai d'inscription pour ce concours, ouvert aux architectes porteurs d'un diplôme EPF, IAUG, HES, d'un diplôme étranger équivalent, ou inscrit au REG A ou B, est fixé au 24 janvier. Rendu des projets le 12 avril.